



Belvaux/Sanem, le 18 février 2020

AVIS AU PUBLIC

Objet: Plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes »
Loi applicable : loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public la publication de l'avant-projet de règlement grand-ducal portant abrogation du règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « décharges pour déchets inertes ».

Le public peut en prendre connaissance du dépôt à partir du **02.03.2020 au 01.04.2020 inclus**

- à la maison communale pendant les heures d'ouvertures
- sur le site internet de la commune de Sanem (www.sussem.lu)

Dans un délai de **quarante-cinq jours** à partir de l'affichage du présent (soit jusqu'au **16 avril inclus**) les observations doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées. Le cachet de la poste faisant foi.

Une réunion d'information conjointes aura lieu le **3 mars 2020 à partir de 18h00 au Lycée Robert Schuman Luxembourg, Salle Rosemarie Kieffer, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg** en présence du ministre de l'Aménagement du territoire et de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

pour le secrétaire empêché,
le secrétaire adjoint
Guy EWEN

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,

Pour le Bourgmestre empêché,
l'Échevine

Georges Engel
Simone Asselborn-Bintz